

DEPARTEMENT  
du  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

COMMUNE  
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SEANCE DU 17 MARS 2023**

**OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES**  
**Compte de Gestion 2022.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

**N° 2023-8**

**Présents :**

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, M. CARON Yannick, Mme GUEDJ Florence, M. GODARD Nicolas, Mme BAPAUME Martine, Mme BERNIER Claudine, Mme CARRY Charlette, M. DUC Michel, Mme GIRAUD Arlette, M. HERVOT Jean, M. HUMBERT Eric, M. HEUSSER Jean-François, M. KNOBLOCH Othman.

Le nombre des  
Administrateurs  
en service est  
16

**Absents représentés :**

Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à Mme CABOT)

=====  
Déposée en Sous-Préfecture le : 24/03/23  
Publiée le : 27/03/23

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN



Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Patricia BAKU, Directrice du C.C.A.S., remplit les fonctions de secrétaire.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**Délibération n°2023-8**

**OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES  
Compte de Gestion 2022.**

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-5,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9, R.123-1 à R.123-26,

**VU** la délibération n°2022-18 du 14 avril 2022 portant adoption du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022,

**VU** le compte de gestion du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022 établi par Madame la Trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable d'Ermont,

**CONSIDÉRANT** qu'ont été présentés au Conseil d'administration le budget primitif pour l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable d'Ermont, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**CONSIDÉRANT** que Madame la Trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable d'Ermont a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des suffrages exprimés  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable d'Ermont, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Ermont, le 17 mars 2023

Ont signé au registre des délibérations les Administrateurs présents,



Pour **Extrait Conforme**,

**Xavier HAQUIN**  
Président du C.C.A.S.

**Maire d'ERMONT**  
Conseiller Départemental du Val d'Oise

Annexe :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 095029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC ERMONT

ETABLISSEMENT : CCAS ERMONT -  
ETAT : II-1

## Résultats budgétaires de l'exercice

00100 - CCAS ERMONT -

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
		Exercice 2022		Exercice 2022	
<b>RECETTES</b>					
Prévisions budgétaires totales (a)	164 255,26	2 447 623,31	2 611 878,57		
Excédent de recette émis (b)	23 913,59	1 761 319,70	1 785 233,29		
Réductions de titres (c)	490,24	88 389,76	88 880,00		
Recettes nettes (d = b - c)	23 423,44	1 672 929,94	1 696 353,29		
<b>DEPENSES</b>					
Autorisations budgétaires totales (e)	95 401,87	1 247 622,00	1 342 023,87		
Mandats émis (f)	14 798,21	1 963 343,45	1 978 141,65		
Annulations de mandats (g)	2 054,40	142 096,53	144 150,93		
Dépenses nettes (h = f - g)	12 743,81	1 821 256,92	1 832 992,73		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
(d - h) Excédent	10 679,63	148 226,98	158 900,56		
(h - d) Déficit					137 637,35

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 095029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC ERMONT

ETABLISSEMENT : CCAS ERMONT -  
ETAT : II-2

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00100 - CCAS ERMONT -

		Exercice 2022		Exercice 2022		
		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PARTI AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal:		123 866,26	10 699,63			134 565,91
Investissement:		577 221,31	-148 326,98			428 894,33
Fonctionnement:		701 087,59	-137 637,35			563 450,24
II - Budgets des services à caractère administratif:						
TOTAL I						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial:						
TOTAL II						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III		701 087,59	-137 637,35			563 450,24

PASSAGE M57 au 01/01/2022



Vu par le Maire approuvé à  
délibération n° 2023-88 du 11/03/23  
ERMONT le 11/03/23  
Le Président du C.C.A.S.,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502192-20230317-2023-8-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2023  
Date de réception préfecture : 24/03/2023